

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES Une nouvelle voie verte à Hérouville Saint-Clair

Caen la mer poursuit la pérennisation des aménagements cyclables transitoires mis en place lors de la crise sanitaire en 2020. Afin de créer une connexion cyclable définitive, entre Caen, Hérouville Saint-Clair et Biéville-Beuville, la voie verte aménagée à proximité de la route départementale RD60 compte parmi ces aménagements pérennisés et inscrits au schéma cyclable communautaire

UN AMÉNAGEMENT PÉRÉNNISÉ

Afin d'apporter un **niveau de sécurité et de confort optimal**, les bandes cyclables initialement peintes sur l'avenue du Général-de-Gaulle, à Hérouville Saint-Clair, entre l'avenue de Garbsen et l'avenue du parc Saint-André, ont été remplacées. Caen la mer a fait le choix de créer une voie sécurisée de 3 mètres de large, séparée de la route départementale 60 (Route de Lion-sur-Mer) par une glissière métallique habillée en bois.

Située à l'ouest de la route départementale, **cette voie verte se connecte désormais à différents aménagements cyclables** précédemment mis en place. En effet, en complément de la pérennisation des aménagements transitoires, la Communauté urbaine a mis en œuvre plusieurs voies cyclables. Au nord du carrefour avec l'avenue de Garbsen, la voie verte a été prolongée pour rejoindre l'aménagement créé au sein de l'espace boisé du quartier de Lébisey, il y a quelques années. Au sud, les carrefours ont été retravaillés afin d'offrir une connexion sécurisée aux aménagements cyclables présents sur le boulevard Harris, à Caen.

Dans le cadre de cette opération, **deux nouvelles voies vertes** ont également été réalisées :

- L'une en parallèle de la RD401 afin de desservir les nombreuses écoles et le pôle de formation et de recherche en santé.
- L'autre au sein de la zone d'activités du CITIS.

De **larges espaces verts** permettent de séparer les routes de cette voie. A l'est de l'avenue du Général De Gaulle, des barrières ont également été mises en place pour sécuriser le cheminement des piétons.

LE FINANCEMENT

Le coût de réalisation de cet aménagement est de **682 597 € TTC**, financés par le Département du Calvados (40%) et la Communauté urbaine Caen la mer (60%).

CHIFFRES CLÉS

- 2,2 kilomètres d'aménagements
- 5 mois de travaux

LE SCHÉMA CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Cet aménagement a été réalisé dans le cadre du Schéma cyclable communautaire porté par Caen la mer. Adopté en 2019, ce dispositif ambitionne de **relier l'ensemble des quartiers et des communes du territoire**. Encouragée par le soutien de l'Etat, de la Région Normandie et du Département du Calvados, Caen la mer étoffe et sécurise son réseau cyclable.

Chaque année, 3 millions d'euros sont consacrés à l'aménagement de liaisons cyclables, afin de poursuivre le maillage du territoire.

Depuis sa mise en œuvre, il y a 3 ans, plus de 12 kilomètres de voies cyclables ont été aménagés sur le territoire de Caen la mer.

CONTACT PRESSE :

Daniela TERZI
07 84 51 03 97
d.terzi@caenlamer.fr